

GUIDE ASSURANCES COLLECTIVES MARS 2025

Comme annoncé dans notre communication du 27 février 2025, notre régime d'assurances collectives a évolué à compter du 1^{er} mars 2025, avec la reprise des garanties par la compagnie UV Assurance. Nous avons mis tout en œuvre pour que cette transition se fasse en douceur et vous assure une couverture complète et compétitive.



Garanties : quelques changements sont à noter

Voici les principaux changements apportés par rapport au régime précédent :

Garanties	Rubriques	Ancien régime (Humania)	Nouveau régime (UV Assurance)
Frais médicaux	Accident dentaire	Illimité	5 000 \$/an
	Appareils thérapeutiques	1 200 \$ viager	10 000 \$ viager
	Chaussures orthopédiques	300 \$/an	300 \$/an (2 paires/an)
	Fournitures reliées au diabète	5 000 \$ /an	Maximum usuel et coutumier
	Injections sclérosantes	Illimité	20 \$/visite, max 500 \$ /an
	Stérilets (Nouveauté)	Non couvert	Couvert (1/an)
Assurance vie	Naturopathe (Nouveauté)	Non couvert	80% jusqu'à 500 \$ par année *Intégré dans le forfait du naturopathe Minimum de 10 000 \$
	Assurance vie de base	Pas de minimum	*Ex : si salaire annuel est de 8.000\$, l'indemnisation se fera sur 10.000\$
	Décès/Mutilation accidentelle (DMA)	Pas de minimum	Minimum de 10 000 \$ *Ex : si salaire annuel est de 8.000\$, l'indemnisation se fera sur 10.000\$
DMA			
Assurance voyage	Perte de bagages	500 \$/par personne, par voyage	Non couvert



Focus sur le programme de soins de santé en ligne

Il est à noter qu'un programme de soins de santé en ligne déployé en partenariat avec **Maple** est inclus dans les garanties proposées par UV Assurance. Pour vous inscrire sur la plateforme de Maple : <https://app.getmaple.ca/register?locale=fr>

PROGRAMME UV SANTÉ + (V° Brochure en annexe)

Le plan standard dont bénéficient les employés du CVASM inclut 4 consultations en télémédecine ou en santé mentale au choix.

Les services qui sont disponibles 7 jours sur 7 de 7 h à minuit sont les suivants :

- Accès à des médecins généralistes canadiens pour traiter de nombreux problèmes de santé.
- Accès à des thérapeutes en santé mentale (sur demande en moins de 12 heures ou avec prise de rendez-vous)
- Sélection personnalisée d'articles et de vidéos sur la santé et le mieux-être.
- Courts questionnaires pour aider à faire un bilan de santé mentale afin de soutenir les conversations avec les cliniciens de Maple
- Assistance à l'utilisateur avec un coordonnateur de soins.

Votre numéro de certificat d'assuré UV Assurance vous permettant d'accéder aux services de Maple est disponible via la plateforme de services en ligne de GPM.

Pour plus amples informations sur le programme : <https://uvassurance.ca/uvssante-plus/>

Informations pratiques : ce qu'il faut savoir



TRANSITION VERS UV ASSURANCE

Votre trousse de bienvenue qui comprend votre relevé de protection personnalisé, un livret des garanties, votre carte de paiement direct pour les médicaments et votre carte d'assurance voyage sont désormais disponibles via le site web <https://gpm.ca/> ou l'application mobile de GPM dans le menu déroulant, "Ouvrir une session", choisir « Membre ». Vous y retrouverez aussi tous les renseignements dont vous aurez besoin pour présenter vos demandes de règlements en ligne.

Vous avez dû recevoir un courriel de bienvenue de la part de GPM le 27 février 2025 vous invitant à vous inscrire sur le portail <https://gpm.ca/>. Si ce n'est pas le cas, veuillez-nous en informer.

Pour toute question relative aux services en ligne vous pouvez joindre le service d'assistance au **450 667.7737 ou 1 866 967.7737** | Option 3 (du lundi au jeudi de 8h à 18h, et vendredi de 8h à 17).

GESTION DE VOS RÉCLAMATIONS SUR LA PÉRIODE DE TRANSITION

Nous vous rappelons que toutes les dépenses encourues avant le 1er mars 2025 doivent être soumises à GPM sous votre ancien code usager et sous l'ancien numéro de client **RQ-8745** dans un délai de 90 jours, sinon elles seront refusées. À cet effet, il conviendra de remplir le formulaire réclamation disponible sur votre interface et DE l'adresser à GPM par voie postale.

Toutes les réclamations encourues à compter du 1er mars 2025 doivent être soumises à GPM sous le nouveau numéro de client **CVA-1691**.

Annexes

- Sommaire des garanties UV Assurance du 18 mars 2025
- Brochures « Assurance voyage » et « Programme UV Assurance + »